



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique
N° 2018-04

Assemblée Plénière du 4 décembre 2018

Décision de report de l'avis du Comité de l'Eau et de la Biodiversité sur les projets de lignes électriques sous-marines présentés par EDF Martinique

L'An Deux Mille dix-huit et le mardi 4 décembre à neuf heures trente s'est tenue à la salle Émile Maurice de l'ex-hôtel du Département à Fort de France, la réunion Plénière du Comité de l'eau et de la Biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Nadine RENARD, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Antoine VEDERINE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Alfred MONTHIEUX, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Patricia TELLE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Philippe GRAND, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Stéphane JEREMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- Mme Anne Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels,
- M. Antoine POUSSIER, représentant le Préfet de la Martinique,
- Mme Nadine CHEVASSUS, représentant le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le Directeur de la Mer,
- Mme Fanny LABEAU, représentant le Directeur de l'Agence Régionale de Santé,
- M. César DELNATTE, représentant de l'Office National des Forêts,

- M. Emmanuel THOUARD, Délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie Michèle Moreau, représentant la Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

Membres ayant donnés pouvoir :

- Mme Stéphane DIDIER, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement à Mme TOULON,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée à M. VISCARDI
- M. le directeur de la DAAF, représentant de l'État à Mme CHEVASSUS.

Membres excusés :

- M. Victor CESAR, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Louis BOUTRIN, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Nina GRUBO, représentant des usagers et personnalités qualifiées ,
- Mme Katarina BLUM, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Le Directeur Général de l'Agence Française de la Biodiversité.

Membres absents :

- Mme Maryse PLANTIN, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Charles-André MENCE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Yvon PACQUIT, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Luc LEDOUX, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant les pêcheurs en eau douce.
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,

Assistait de Droit :

- Mme Michela ADIN – Directrice de l'Office de l'Eau – ODE.

Invités permanents :

- Mme Danielle MARIE-LOUISE – Animateur du Contrat de rivière du Galion,
- M. Axel VILLARD-MAUREL – Animateur du contrat de Baie de Fort-de-France,
- Mme Arielle PRIAM – Représentant du service eau de la CTM.

Assistaient :

M. Loïc MANGEOT - ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD - ODE ; M. Emmanuel COLLIN - ODE; M. Michel HAUUY - DEAL ; M. Christophe GROS - DEAL; M. Jean-Yves LAMBERT – DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER - DEAL ; M. Fabian RATEAU – ONF ; Mme LAPU Murielle – CACEM ; Mme Laurence LOUISON – CACEM ; DEROND Dominique – CACEM .

M. Jacques JEAN-BAPTISTE et M. Richard BARNAY de EDF ont été présents pour répondre aux questions des membres du CEB. Ils n'ont pas assisté à la délibération.

Considérant le code de l'environnement et notamment les articles L. 212-1, L. 213-13, L. 213-13-1, L. 371-3, et R. 213-50 et suivants ;

Considérant le code de l'environnement et notamment l'article de la partie réglementaire R. 212-16, 1bis, 2° ;

Considérant la demande d'inscription sur la liste des projets d'intérêt général majeur du projet de renforcement et sécurisation du réseau 63 000 volts alimentant la conurbation foyalaise ;

Considérant la demande d'inscription sur la liste des projets d'intérêt général majeur du projet de renouvellement et de renforcement du réseau électrique 20 000 volts entre Fort-de-France -Trois Ilets ;

Le Comité de l'eau et de la Biodiversité,

Après les résultats suivant du vote :

Membres électeurs : 40

Présents ou représentés : 27

Pour : 25

Contre: 0

Abstention : 2

D É C I D E

Article 1 :

L'avis du Comité de l'Eau et de la Biodiversité sur les deux projets présentés par EDF Martinique est repoussé à la prochaine plénière du CEB qui doit avoir lieu dans un délai de deux mois.

Article 2 :

Suite aux questions et observations émises en séance, il est demandé à EDF de produire et transmettre au CEB une note technique répondant aux questions et observations émises en séance et présentant une analyse coût-efficacité des deux projets au regard d'autres alternatives envisageables y compris la mise en place de zone autonome en matière de production.

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée Plénière en sa séance du 04 décembre 2018.

La présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité


Marie-France TOUL

